

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le 20/03/2026
ID : 032-213202427-20260311-DB_11032026_03T-BF

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
11 mars 2026	06 mars 2026	16	13	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrick BIFFI, Adjoint au Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-José, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusée : Madame MILESI Isabelle.

Absent : Monsieur CANO Antony.

Procuration : Monsieur Madame MILESI Isabelle a donné procuration à Monsieur DUTOYA Raymond.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte financier unique 2025 Lotissement la Contesse II.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mr Patrick BIFFI, premier adjoint au Maire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que Mr Roger BREIL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr Patrick BIFFI pour le vote du compte financier unique.

Mme Nelly DELRIEU, adjointe aux finances, donne lecture du détail du compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et le comptable public, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal APPROUVE le compte financier unique 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	461.427,63
	Réalisé	69.038,85
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	461.427,63
	Réalisé :	163.124,37
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	435.408,00
	Réalisé :	173.228,07
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	435.408,00
	Réalisé :	43.020,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	94.085,52
Fonctionnement :	-130.208,07
Résultat global :	-36.122,55

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Jacques GARBAY.



Le Maire,
Roger BREIL.

